



COMMUNE
DE
LAVIGNY

Préavis 5/2020

Remplacement de la conduite de défense incendie et de distribution d'eau potable à la Route du Moulin Martinet et des eaux claires au Chemin du Signal.

Délégué municipal
M. Rémy Wulliens

Lavigny, le 18 mai 2020

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Contexte actuel.....	3
3. Motivation de la Municipalité	4
4. Coûts des travaux	7
5. Financement	7
6. Amortissement	7
7. Conclusions	8

Abréviations utilisées dans le présent document

BH	borne hydrante
CHF	abréviation admise pour désigner le franc suisse
EC	eau claire
ECA	établissement cantonal d'assurance
ESP	eau sous pression
PE	(tube) polyéthylène
PDDE	plan directeur de la distribution de l'eau
PVC	polychlorure de vinyle
SDIS	service de défense contre l'incendie et de secours
TTC	toutes taxes comprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAPE	unité d'accueil petite enfance

1. Préambule

La conduite du réseau d'adduction d'eau (ESP) située à la Route du Moulin Martinet est la colonne vertébrale de l'alimentation du village. En effet, c'est de ce chemin que toutes les ramifications distribuent l'eau potable de la commune. On en dénombre huit au total. Cela démontre l'importance de cette conduite.

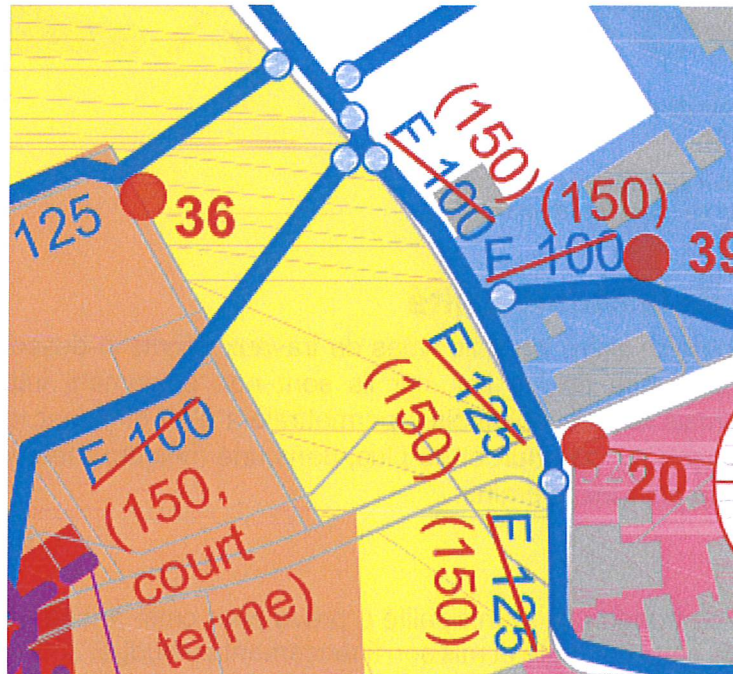
La conduite d'eaux claires (EC) sous le Chemin du Signal n'est autre que la partie amont du ruisseau de la Chaumière. Ce collecteur récolte les eaux de surface des Chemins des Sources, de l'Horizon, du Closel Thomas, du Montellier, du Signal dans leur entier et partiellement pour les Chemins des Pommeries, des Pontets, de la Volière et du Moulin Martinet.

La quantité d'eau qui s'y écoule lors de fortes pluies est importante.

2. Contexte actuel

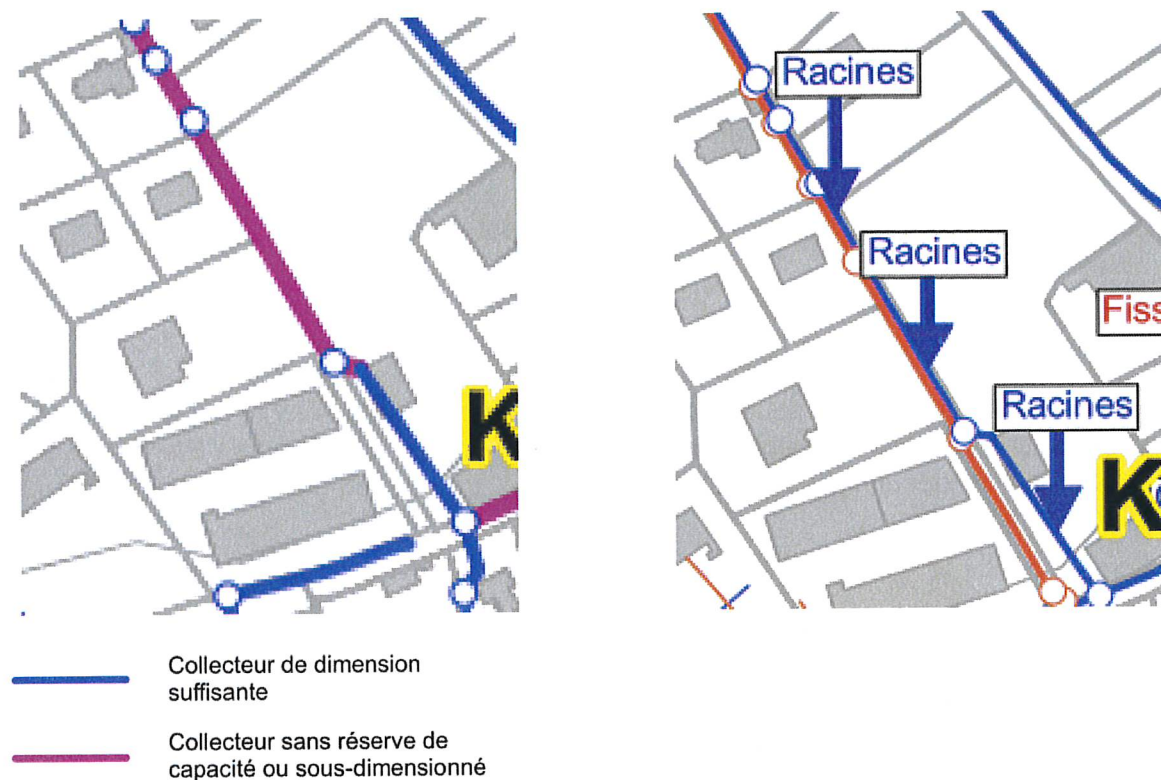
ESP

Notre plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) mentionne que toute la partie inférieure de la conduite d'eau est sous-dimensionnée. Elle est soit en fonte, soit en Eternit. Sa pose date de plusieurs décennies. La branche alimentant tout le sud-ouest du village doit être remplacée à court terme.



EC

Notre plan général d'évacuation des eaux (PDDE) nous informe que la conduite sous le Chemin du Signal est non seulement sous-dimensionnée, mais présente plusieurs défauts dont notamment des pénétrations de racines.



3. Motivation de la Municipalité

Considérant les synergies entre les trois types de travaux décrits ci-dessous, la Municipalité souhaite saisir l'opportunité de les lier, car ils sont non seulement importants pour nos différents réseaux, mais leurs simultanités permettraient d'en diminuer les coûts en raison notamment d'un tronçon en commun et de plus, dans une moindre mesure, de diminuer les nuisances à répétition pour les riverains.

ESP

Vu l'importance de ce tronçon, la Municipalité a prévu pour cette année le remplacement de la partie inférieure de cette conduite et mis son financement au budget 2020. Il s'agit du tronçon entre le carrefour de l'auberge et l'arrière de la Cave de la Famille Rossier.

Concernant la défense incendie, le SDIS Etraz-Région demande la mise en place d'une nouvelle borne hydrante entre la Cave Rossier et la parcelle 429, notamment pour améliorer les interventions de ce secteur et de la nouvelle UAPE.

La Municipalité a toujours différé les travaux du remplacement de la conduite située à l'ouest du Chemin du Moulin Martinet (celle à court terme) tant que le secteur S était encore en vigueur, ceci pour des questions de surcoûts. Entre temps, nous avons reçu la décision du Conseil d'Etat que la zone de protection des eaux de la source Tronchin est supprimée.

EC

Le tronçon inférieur, en ciment, est en très mauvais état, notamment dû aux racines. Il est également situé sous le hangar de la Famille Pflüg. Chaque année nous devons le faire curer et, lors de forte précipitation, la conduite se met en charge jusqu'à soulever les couvercles des regards et provoque des remontées d'eau dans le sous-sol de certains bâtiments. Les travaux pour cette partie du collecteur étaient prévus également en 2020 et leur financement mis au budget du présent exercice.

Route

La Municipalité a également prévu de procéder à la réfection de la superstructure du tronçon inférieur de la Route du Moulin Martinet dont le financement a été mis au budget.

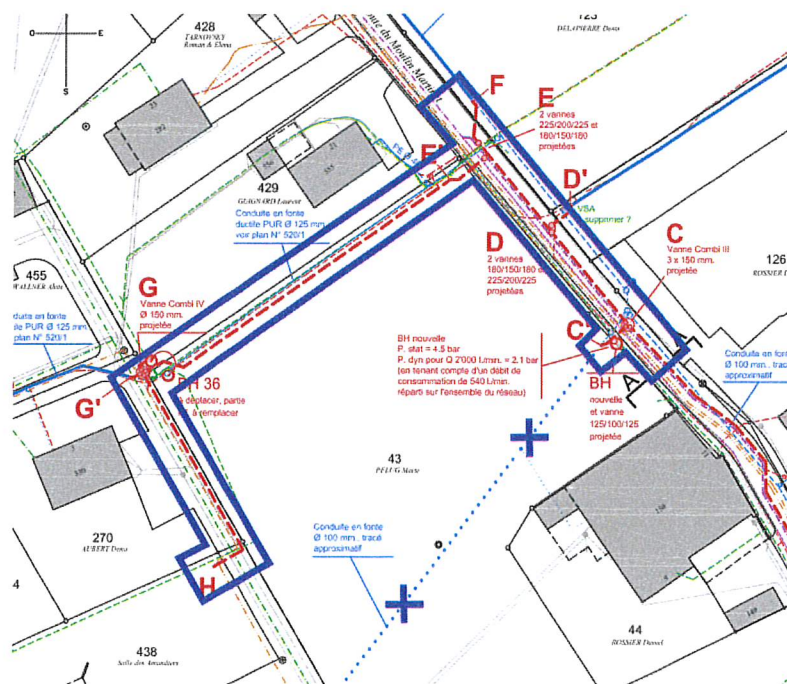
Tronçons des conduites à remplacer

ESP

Après réflexion et discussion avec notre mandataire, il en ressort qu'il serait judicieux de remplacer la conduite de la Route du Moulin Martinet jusqu'à la hauteur de la parcelle 429, y compris les branchements des ramifications. Cela évitera dans le futur de devoir rouvrir la route fraîchement refaite ou de devoir la positionner sur une parcelle privée, en zone agricole.

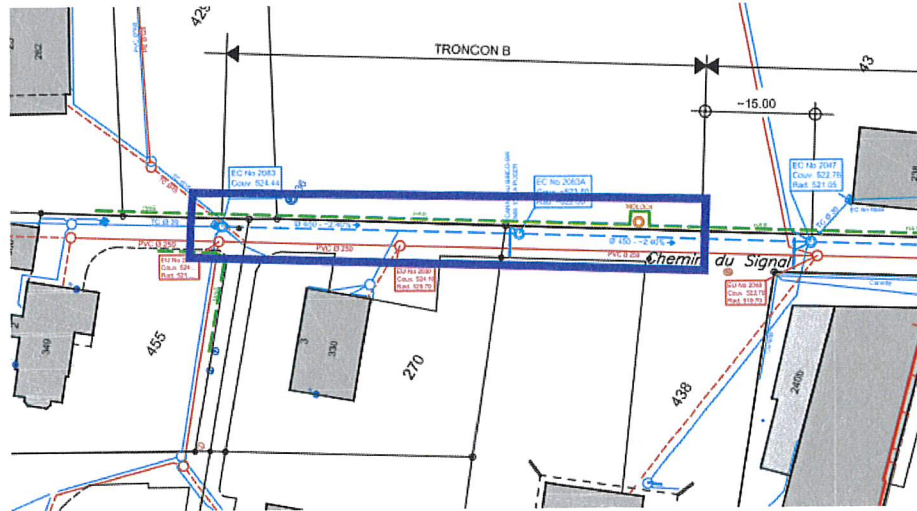
Ensuite, il s'agira de procéder au remplacement du bras reliant le Chemin du Signal, puis de faire fouille commune avec les travaux des eaux claires jusqu'à la propriété des Amandiers. Le tronçon du Chemin du Signal sera en attente de la suite des travaux (2021 ?) et permettra alors de supprimer la conduite traversant en diagonale la parcelle 43 actuellement constructible.

Ce projet a une longueur d'environ 174 mètres, dont 135 mètres en PE de diamètre 180/158,6, 31 mètres en PE de diamètre 225/198,2 et 10 mètres en PE de diamètre 125/110,2 (raccordements au BH).



EC

Il s'agit du tronçon sous-dimensionné et perforé par des racines entre la petite place de parc du pavillon des Amandiers et l'angle du Chemin du Signal. Le projet a une longueur de 65 mètres en PVC de diamètre 450.



4. Coûts des travaux

Les coûts des travaux ont été estimés sur la base des soumissions rentrées pour l'eau potable, et d'un devis avec les prix moyens pour les eaux-claires. Ils comprennent les honoraires des bureaux d'ingénieurs, la TVA ainsi qu'une part pour divers et imprévus.

Ce qui donne les coûts TTC suivants :

- | | |
|---|----------------------|
| - Remplacement de la conduite d'eau sous pression | CHF 153'000. – |
| - Remplacement de la conduite des eaux-claires | <u>CHF 66'000. –</u> |

Montant total des travaux CHF 219'000. –

5. Financement

Le financement sera le suivant :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Subvention ECA pour la défense incendie (estimation) | CHF 29'000. – |
| - Solde à financer | <u>CHF 190'000. –</u> |

Montant total du financement CHF 219'000. –

Le montant du financement peut être pris sur la trésorerie courante de la commune.

6. Amortissement

L'amortissement sera effectué de la sorte :

- | | |
|---|----------------------|
| - Pour l'eau potable, prélèvement sur le fond de réserve | CHF 153'000. – |
| - Pour les eaux claires, prélèvement sur le fond de réserve | <u>CHF 66'000. –</u> |

Montant total de l'amortissement CHF 219'000. –

7. Conclusions

Au vu de la situation évoquée ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

- vu le préavis municipal N° 5/2020,
- ouï les rapports des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
- décide :
1. d'adopter le préavis municipal 5/2020,
 2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux précités pour les remplacements des conduites d'eau potable et d'eaux claires,
 3. d'allouer à la Municipalité un montant de CHF 219'000. --,
 4. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Bernard Rochat



La Secrétaire



Joëlle Berchier